

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 5 octobre 2026

Date de convocation
1 ^{er} octobre 2026
Date d'affichage de l'avis
1 ^{er} octobre 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
N° d'ordre
D_2026_9_3

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVÉ, V. LABORDE, C. DESPRÉ, V. LAMY, P. ESPINASSEAU, P.-H. NAU-HENDEL.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

MODIFICATION DES INSTALLATIONS EXPLOITEES PAR LA SCEA COURADES A NOUSTY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été déposé une demande de modification notable d'un élevage porcin au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et exploité par la SCEA COURADES située chemin d'Ayguelongue sur la commune de Nousty (64420), concernant l'augmentation de l'effectif de porcs et l'extension de la surface épandable.

La commune de Boeil-Bezing figure dans la liste des communes concernées par l'extension de la surface épandable.

Cette installation relève de la rubrique 3660 de la nomenclature des ICPE.

Dans le cadre de cette procédure, une consultation du public est organisée du lundi 21 septembre 2026 à 9h00 au lundi 05 octobre 2026 à 17h inclus.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande avant le 19 octobre 2026.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la demande d'augmentation de l'effectif des porcs et de l'extension de la surface épandable.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Gilles CAMY